



Feuille d'information I : dépenses anticipées décidées par le Conseil fédéral pour 2009

Le choix s'est porté sur des dépenses présentant les particularités suivantes :

- mesures décidées susceptibles d'être anticipées ;
- mesures agissant sur la conjoncture, ayant un large spectre et pouvant être mises en œuvre rapidement.

Levée du blocage des crédits (+205 millions de francs)

La levée du blocage des crédits présente l'avantage qu'aucun nouveau projet ne doit être lancé. Les réductions décidées par le Département fédéral de justice et police (DFJP) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), ainsi que par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) à cause du blocage des crédits sont rendues caduques par la présente décision de levée du blocage. Les moyens libérés par cette mesure seront alloués en premier lieu aux transports et communications et à la formation, à l'agriculture et à la défense nationale. L'augmentation des dépenses dans le domaine de la formation et de la recherche devrait se traduire par des effets positifs supplémentaires sur la croissance à moyen terme. L'utilisation des moyens libérés pour l'acquisition de biens et de services aura des répercussions positives sur l'emploi.

Augmentation des moyens consacrés à la protection contre les crues (+66 millions)

A la suite des intempéries qui ont marqué ces dernières années, les cantons ont annoncé des projets de lutte contre les dangers naturels dépassant nettement les montants budgétisés par la Confédération pour 2009. Sous l'angle de la politique relative à la conjoncture et à l'emploi, il est judicieux d'anticiper les projets prêts à être mis en œuvre.

Investissements dans l'aide au logement (+45 millions)

L'aide directe de la Confédération à la construction de logements a été suspendue par le programme d'allègement budgétaire 2003. Or, à partir de 2009, il conviendra d'accorder de nouveau des prêts à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, sur la base du crédit-cadre en cours, qui n'est pas épuisé. Dans cette perspective, le crédit budgétisé pour 2009 doit être augmenté de 45 millions de francs. L'Office fédéral du logement (OFL) estime que cette mesure générera des investissements jusqu'à 400 millions de francs. Cet engagement de la Confédération devrait en particulier soutenir des améliorations énergétiques et autres rénovations. Ces investissements étant anticipés, les crédits prévus à ce titre à partir de 2011 devront être réduits d'autant. Le Parlement et le Conseil fédéral ont par ailleurs augmenté, à charge du budget 2009, la contribution fédérale au programme SuisseEnergie de 14 à 100 millions de francs. Les cantons devront aussi utiliser une grande partie de ces moyens pour l'assainissement énergétique de bâtiments.

Constructions civiles (+20 millions)

Les travaux d'entretien de constructions civiles de la Confédération ont été systématiquement soumis, ces dernières années, à la fixation de priorités. L'augmentation de 20 millions de francs des fonds y afférents permettra de procéder à des travaux d'entretien et de rénovation ne requérant pas de longues périodes de planification et qui, en conséquence, auront un effet immédiat sur l'emploi. Ces investissements étant anticipés, les crédits prévus à ce titre à partir de 2011 devront être réduits d'autant.

Promotion des exportations (+5 millions)

Les efforts faits en matière de promotion économique extérieure seront augmentés de 5 millions de francs.